



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

(FSAS-CGTG)

B.P. 257 - 97 100 Basse-Terre

0690.28.19.86

fsas.cgtg@laposte.net – secretariatfsas@gmx.com

www.veyatifsascgtg.org

Siret : 798 550 497 000 19



SECTION SYNDICALE FSAS-CGTG « de la CLINIQUE "LES EAUX-CLAIRES" »

NOUS AVONS GAGNE... PARCEQUE NOUS AVONS RAISON !

Après une communication brouillonne, maladroite et fausse du groupe Antilles Santé pour tenter de discréditer le mouvement de grève unitaire d'un personnel déterminé, une bonne journée de négociation a suffi pour qu'un protocole d'accord soit signé avec les organisations syndicales représentatives de la Clinique des Eaux-Claires. Mais nous devons rappeler pourquoi en sommes-nous arrivés à ce conflit.

Le 28 Décembre dernier, la FSAS-CGTG, interpellait le personnel sur l'ambition du P.D.G. de dénoncer la Convention Collective Départementale des Etablissements d'Hospitalisation Privée de la Guadeloupe. Lors d'une Assemblée Générale du personnel, en date du lundi 08 Janvier dernier, et après une explication des organisations présentes, les travailleurs – présents très massivement – ont voté la grève sur le champ... Et pour cause !

Un courrier a été expédié à l'organisation syndicale cosignataire de la Convention Collective Départementale par le P.D.G. du groupe Antilles Santé, Yann ARCENS. L'objet de ce courrier est une « **Notification de dénonciation totale de la Convention Collective Départementale des Etablissements d'Hospitalisation privée de la Guadeloupe** ».

Si l'organisation syndicale cosignataire - aux côtés de la Fédération locale de l'hospitalisation privée - est l'UTS-UGTG, nous devons rappeler que nous avons fortement contribué à la longue négociation et espérons que la finalisation des questions de la formation professionnelle et de la complémentaire santé soient incluses... Il n'en demeure pas moins que la Convention est légale et plus avantageuse que la Convention Nationale dite C.C.U.

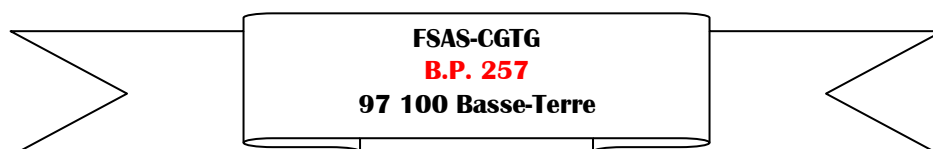
Que cachait cette volonté patronale ?

En dépit de l'étonnement théâtral du P.D.G. des Eaux-Claires sur les ondes radios, une explication est nécessaire pour bien comprendre que nous avons à faire à un groupe qui n'a cure des travailleurs et de la santé des Guadeloupéens, éléments constituant simplement des variables d'ajustement à leur unique ambition : **Le Profit !**

Notre convention est sabotée, depuis quelques années, au point que ce sont des accords d'entreprise qui font évoluer les points, ce qui crée une disparité sur le territoire en lieu et place d'une uniformité négociée par avenant à la convention Départementale...

Cliniques	N.E.V.	N.E.M.	C.M.S.	CHOISY	POLYCLINIQUE	Eaux-Claires
Point	9,51	9,50	9,51	9,50	9,84	9,31 passé à 9,51 en janvier après une âpre N.A.O.
P.P.V.	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Sécur	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Régulation de 7 mois d'arriérés
Prime vacances	400	300	400	+ de 600	420	280

Le but était d'imposer la Convention C.C.U., pourquoi ? Non seulement, notre convention est plus avantageuse sur les rémunérations et les jours fériés, ce qui constitue un « cout » pour ceux qui ne voient que l'argent sans se soucier de l'humain, mais de surcroît un de ces derniers avenants de la convention nationale vient au secours du patronat, l'avenant 33 en cours de signature, **ce que rejette nos camarades de la C.G.T. France**. Si cet « Avenant 33 » est signé, les employeurs récupéreront petit à petit le SÉCUR sur les bas salaires à chaque augmentation du SMIC.





Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

(FSAS-CGTG)

B.P. 257 - 97 100 Basse-Terre

0690.28.19.86

fsas.cgtg@laposte.net – secretariatfsas@gmx.com

www.veyatifsascgtg.org

Siret : 798 550 497 000 19



Actuellement, l'accord « Ségur 1 » signé par la CGT et FO en octobre 2020 permet de sécuriser le SÉGUR, afin qu'il s'ajoute dans son intégralité à la valeur du SMIC ou au salaire de base (le plus favorable devant être appliqué). Demain, si cet accord est signé, le SÉGUR sera absorbé en partie, voire totalement, pour certaines catégories. Soit une belle économie pour nos employeurs qui n'auront pas de complément SMIC à effectuer, mais continueront à percevoir de l'État le financement du Ségur... Elle n'est pas belle la vie de capitalistes pro-MACRON ? Le président de la FHP France vient d'ailleurs de recevoir ses insignes de la légion d'honneur des propres mains du Président du Sénat.

PI YO NI, PI YO VLE !

Le groupe Antilles Santé serait intégré à un Holding très complexe où l'on retrouve ALMAVIVA (détenu à 60% par un fonds Koweïtien et BPI finance), trois autres Cliniques en France, un G.I.E. « ALMAVIVA Santé » et, vraisemblablement, une structure financière dénommée « Avena capital » et ce ne serait que la partie émergée... **Nous ne sommes plus dans la cour de nos petits Docteurs Guadeloupéens, ou le créateur des Eaux-Clares – le défunt Dr BEAUBOIS**

Non ! Nous sommes dans la cour du grand capitalisme qui ne calcule que sur la base de la rentabilité de ses investissements, du bénéfice à tirer dans les lois de défiscalisation ou des activités sanitaires à haut revenu. Il n'y a pas de place pour laisser filer le moindre sou, voilà pourquoi le parking est désormais payant...

Le personnel des Eaux-Clares s'est mobilisé et a beaucoup donné après l'incendie du C.H.U.G., puis durant la COVID, mais la Clinique a bénéficié de fonds substantiels pour avoir suppléé le C.H.U.G... **Ola tout lajan-lasa ka-y ?** En guise de remerciements, ce sont des avertissements et licenciements à tir larigot, sans compter l'abandon de la subrogation (**que nous avons réussi à maintenir**) et la tentative de duper le personnel sur le SÉGUR... Heureusement que nous étions là pour passer à la phase judiciaire et faire reculer l'employeur... **Mais sa-y an bèk pôkô an fal !**

ON SEL BITEN YO VLE SE PIJE NOU !

Le PDG d'Antilles Santé prétendait, à la Radio, que nous ne perdrons rien ? Il devait venir à la table de négociation et le signer... Macron nous avait bien dit sur les ondes que « *jamais la vaccination anti-covid ne serait obligatoire* » !

NOUS NE POUVONS PAS ACCEPTER UN TEL REcul SOCIAL... NOUS AVONS GAGNE :

- Le maintien de la convention collective départementale de la Guadeloupe.
 - L'arrêt du G.I.E.
 - La réintégration de la subrogation.
- La mise en place du Ségur 1 et du Ségur 2 sans proratas de présence
 - Le libre accès au parking pour les salariés
 - L'éclairage du parking
 - La cédésation des CDD.

SI-Y NI BA ZWA, NI BA KANNA !

Section Syndicale FSAS-CGTG - 10 Janvier 2023

